

**DOCUMENT MENTIONNANT LES INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES A  
REMETTRE AU CONSOMMATEUR AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT  
DE VENTE**

**Loi n°2014-344 du 17 mars 2014 transposant la directive 2011/83/UE du 25  
octobre 2011**

**Décret n°2014-1061 du 17 septembre 2014 relatif aux obligations d'information  
précontractuelle et contractuelle des consommateurs et au droit de rétractation  
Arrêté du 18 décembre 2014**

RAPPEL : ce document n'est pas un bon de commande. Il n'oblige nullement le Client potentiel à passer une commande auprès du Vendeur. Ce document est un simple rappel des obligations légales qui pèsent sur le Vendeur relativement à l'obligation d'information précontractuelle dont il est tenu à l'égard du consommateur en vertu de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 dite « Loi HAMON ». En signant ce document, le Client potentiel reconnaît que l'information précontractuelle à laquelle le Vendeur est tenu a bien été respectée.

Conformément aux dispositions de **l'article L121-19 du Code de la consommation**, vous pouvez si vous le souhaitez, d'ores et déjà accepter de recevoir le document d'informations précontractuelles si vous décidez de passer commande, sur un support durable autre qu'un support papier, (courrier électronique au format PDF) en entourant l'une des réponses suivantes :

- J'accepte de recevoir le document d'informations précontractuelles sur un support durable  
OUI - NON

Conformément aux dispositions de **l'article L.121-34 du Code de la consommation**, le Vendeur informe le Client potentiel qu'il a le droit de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. A ce titre et conformément aux dispositions du **Décret n°2015-556 du 19 mai 2015**, le Client potentiel pourra s'inscrire sur le site suivant pour ne pas recevoir de sollicitation commerciale par téléphone : <http://www.pacitel.fr/inscription>

- J'accepte de communiquer mon adresse de courrier électronique dans le cadre des dispositions de **l'article L.34-5 du Code des Postes et des communications électroniques** et des dispositions de la **loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**. En acceptant de communiquer mon adresse de courrier électronique j'accepte que les données à caractère personnel me concernant soient utilisées à fin de prospection directe.  
Je reconnais avoir été informé(e) de la possibilité de m'opposer, sans frais, hormis ceux liés à la transmission de mon refus, à l'utilisation de mes coordonnées au moment où elles sont recueillies et chaque fois qu'un courrier électronique de prospection m'est adressé : OUI - NON

## I. LE VENDEUR

INFORMATION GÉNÉRALE : La société SARL AGRI 2000 est spécialisée dans l'activité de déboisement, débroussaillage, dessouchage, dégageant d'emprise, broyage forestier, transformation du bois et valorisation de biomasse.

COORDONNEES DU VENDEUR (siège social):

SARL AGRI 2000, société à Responsabilité limitée au capital de 55.845 euros dont le siège social est situé à LA VERNIERE 81600 MONTANS, immatriculée au RCS d'ALBI sous le numéro 523.254.324.

Numéro de téléphone : 0 800 941 910 (numéro Vert gratuit depuis une ligne fixe en France métropolitaine)

Adresse de courrier électronique : [contact@agri-2000.fr](mailto:contact@agri-2000.fr)

Assurance de responsabilité civile (avec indication des coordonnées de l'assureur et n° de police(s) souscrite(s)) : .....

Médiation : Conformément aux dispositions de l'**article L.133-4 du Code de la consommation**, le Vendeur informe le Client qu'en cas de signature d'un bon de commande par écrit, le Client a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

En cas de signature d'une commande et en cas de litige, vous pouvez vous adresser au Service Client du Vendeur en appelant le numéro 0 800 941 910 (numéro Vert gratuit depuis une ligne fixe en France métropolitaine) du lundi au vendredi sauf jour férié et/ou chômé, de 8h00 à 12H00 et de 14h00 à 17h00 ; par mail à [contact@agri-2000.fr](mailto:contact@agri-2000.fr) ; ou par courrier en envoyant votre réclamation à la SARL AGRI 2000 – DEPT COMMERCIAL, LA VERNIERE 81600 MONTANS.

En l'absence de solution dans le délai de 30 jours calendaires qui suivent la réception de votre réclamation, vous pourrez le cas échéant saisir la justice.

## II. OBJET DU CONTRAT ÉVENTUEL

Le Vendeur s'engage à vendre, si le Client souhaite passer commande, des biens plus amplement désignés sur le site Internet du Vendeur à l'adresse suivante :

<http://www.mademoisellebuche.com>

## III. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Si le Client souhaite passer commande, il devra veiller à entreposer le Bien acheté auprès du Vendeur dans un endroit à l'abri des intempéries et de l'humidité afin que le Bien conserve toutes les aptitudes en vue desquelles il a été fabriqué. Le Vendeur ne sera pas tenu responsable en cas de négligence de la part du Client.

Conformément à l'**article 34 de la loi du 6 Janvier 1978 « Informatiques et Libertés »**, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pourrez refuser de recevoir ultérieurement la newsletter du Vendeur, qui vous sera transmise lors de votre première commande, en cliquant sur le lien situé en bas de cette newsletter ou en vous rendant sur votre Espace Client. Vous pouvez également en faire la demande à nos services par courrier.

#### IV. LES PRIX

Les prix sont affichés en euros sur le site Internet du Vendeur à l'adresse suivante : <http://www.mademoisellebuche.com> avec indication du taux hors taxe (HT), toutes taxes comprises (TTC) ainsi que le taux de TVA applicable, ainsi que les frais et accessoires le cas échéant (assurance, transport, etc.).

Si le Client souhaite passer commande, les frais de télécommunication inhérents à l'accès au Site resteront à la charge exclusive du Client.

La durée de validité des offres et prix est déterminée par l'actualisation du Site.

#### V. MODALITÉS DE PAIEMENT DU PRIX

La responsabilité du Vendeur ne saurait dès lors être engagée en cas de non livraison de la commande, faute d'avoir procédé au paiement de votre commande.

Le Vendeur se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un Consommateur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Si le Client potentiel souhaite passer commande, il devra choisir le moyen de paiement qu'il souhaite utiliser.

##### 1) PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Si le client souhaite régler par carte bleue, il devra payer le prix au comptant directement sur le site Internet du Vendeur par carte bancaire.

Si le Client potentiel souhaite passer commande, la transaction sera immédiatement débitée sur la carte bancaire du Client après vérification des données de celle-ci, à réception de l'autorisation de débit de la part de la société émettrice de la carte bancaire utilisée par le Client.

Conformément à l'**article L. 133-8 du Code monétaire et financier**, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le Client autorisera le Vendeur à débiter sa carte bancaire du montant correspondant au Prix TTC.

À cette fin, le Client confirmera qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur la carte bancaire est effectivement le sien. Le Client communiquera les seize chiffres et la date d'expiration de sa carte bleue ainsi que le cas échéant, les numéros du cryptogramme visuel. Dans le cas où le débit du Prix TTC serait impossible, la Vente en ligne serait immédiatement résolue de plein droit et la Commande serait annulée.

##### 2) PAIEMENT PAR CHEQUE

Si le client souhaite régler par chèque, il devra l'adresser à l'ordre de **AGRI 2000**, à l'adresse **AGRI 2000 – DEPT COMMERCIAL, La Vernière 81600 MONTANS**

La commande ne sera validée et expédiée qu'à compter de la date de réception du chèque.

##### 3) PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Si le client souhaite régler par virement bancaire, il devra l'adresser à l'**IBAN FR76 3000 3005 2200 0257 1132 028 et le BIC SOGEFRPP**.

La commande ne sera validée et expédiée qu'à compter de la date de réception du virement bancaire.

## VI. LIVRAISON / RETRAIT

### 1) Enlèvement en point retrait

Si le Client le souhaite, il peut retirer son produit au seul point de vente actuel : SARL AGRI 2000, RAU – La Vernière, 81600 MONTANS.

Il faudra néanmoins au préalable passer la commande sur internet, confirmer la commande en prenant bien garde de choisir le transporteur « Mademoiselle Bûche », procéder au choix de paiement et enfin valider le paiement.

Le Client pourra également, s'il le souhaite, spécifier la date du retrait dans la rubrique « Commentaires » lors de la confirmation de commande.

Les horaires d'ouvertures du point de retrait/vente sont du Lundi au Vendredi 8H- 12H / 14H- 17H.

### 2) Délai de livraison :

Si le Client potentiel souhaite passer commande, le vendeur s'engage à livrer le bien à l'adresse indiquée préalablement par le Client potentiel au plus tard dans un délai de **NEUF (9) jours ouvrés** à compter de la conclusion du contrat, sauf demande contraire du Client auquel cas ce même délai de 9 jours ouvrés débutera à compter de la première date disponible énoncé par le Client.

En cas de non praticabilité des routes (neige, verglas, force majeure), le délai de livraison sera décalé du nombre de jours équivalents.

### 3) Modalités de la livraison :

Le Vendeur informe le Client qu'il est susceptible d'avoir recours à des transporteurs indépendants.

La livraison s'effectuera du Lundi au Vendredi, essentiellement de 9H à 17H (horaires pouvant varier en fonction des différents sites de livraison).

Elle est contre signature, et nécessite donc obligatoirement, sauf cas particuliers, la présence de quelqu'un pour réceptionner la marchandise, vérifier son état et signer la lettre de voiture.

Pour se faire, une prise de rendez-vous sera faite au préalable sur les numéros renseignés lors de l'inscription, afin que le Livreur et le Client puissent se mettre d'accord sur une date de livraison en fonction des disponibilités du Client et des tournées du Livreur, et ainsi que le Client prévienne son interlocuteur de potentielles difficultés pour livrer – cf 3).

La livraison standard est orchestrée avec un camion porteur de 19T avec déchargement hayon au cul du camion. Par conséquent, chaque chauffeur dispose d'un transpalette mais l'acheminement vers le lieu de stockage se fait au bon vouloir du livreur en fonction des conditions de livraison (poids de la palette, gravillons, impasse, pente, distance etc.). Les dimensions approximatives du camion sont : 4m10 de hauteur, 2m50 de largeur, 10 à 13m de longueur.

Pour une livraison inaccessible avec un camion de 19T, il faudra impérativement contacter le service client par tél au 0 800 941 910 ou par mail à [contact@agri-2000.fr](mailto:contact@agri-2000.fr) afin de demander un devis pour la mise en place d'un véhicule dit léger.

### 4) Difficultés de la livraison :

Si le Client souhaite passer commande, il devra signaler au Vendeur toutes difficultés que pourrait rencontrer le transporteur pour assurer la livraison dans des conditions satisfaisantes telles que, l'énumération qui suit n'étant pas exhaustive, l'état de la route desservant le lieu de livraison, la nature de la voie (chemin carrossable ou non), l'existence d'un code d'entrée, la présence d'une servitude de passage ou des travaux sur la voie, la présence de chien de garde, la présence d'un quai

de déchargement ou l'existence d'un garage, étant précisé que dans ce dernier cas, l'accès devra être libre de tout encombrant et la voie de circulation dégagée, etc.

#### 5) Etendue de la livraison

Le Vendeur informe le Client potentiel que les prestations du Vendeur sont strictement limitées au territoire de la France métropolitaine.

Pour la Corse, il faudra se diriger vers le service client par téléphone au 0 800 941 910 ou par mail à [contact@agri-2000.fr](mailto:contact@agri-2000.fr) afin d'obtenir un devis pour le coût de la livraison.

#### 6) Réception de la marchandise

Lors de la présentation de la marchandise du Transporteur à l'Acheteur, le premier présente un bon de livraison conformément à **l'article L211-21 du Code de la Consommation**

*« Un écrit est laissé à l'acheteur lors de l'entrée en possession du bien, mentionnant la possibilité pour l'acheteur de formuler des réserves, notamment en cas de défauts apparents de l'appareil ou de défaut de remise de la notice d'emploi. »*

Il est donc de votre devoir de vérifier la conformité du bien reçu.

En vertu de la **Recommandation 82-01**, le destinataire a le droit d'exiger, avant de prendre la livraison, la vérification tant intérieure qu'extérieure des colis. (cass civ 22/11/1933)

Si le Transporteur refuse son droit au Destinataire en l'empêchant ainsi de vérifier la marchandise, le voiturier ne peut invoquer l'absence de réserve et de confirmation par LRAR. (cass 27/04/1921)

Dès lors, il faut impérativement indiquer que l'on vous a refusé la possibilité de vérifier le contenu du colis sur le bon de réception que vous allez signer et informer le transporteur des dégradations relevées après contrôle du colis par lettre recommandée.

Si le colis est endommagé, trois solutions s'offrent à l'Acheteur :

- Refuser la marchandise et indiquer les motifs de refus directement sur le bon de livraison. Si absence de bon de livraison, le Destinataire utilisera la facture jointe à l'envoi.
- Dans le cas d'un bien dissociable, garder la marchandise intacte et refuser la marchandise abîmée. Les motifs de refus et la quantité exacte refusée doivent être renseignés sur le bon de livraison et confirmés par LRAR.
- Garder la marchandise et inscrire clairement des réserves claires et caractérisées, absentes de toute ambiguïté sur le bon de livraison, confirmés par LRAR.

L'Acheteur ne doit pas hésiter à prendre des photos de l'emballage endommagé et du contenu.

Il doit contacter immédiatement le Vendeur par écrit pour l'informer.

Seul le Vendeur peut engager une procédure auprès du Transporteur.

Même si le colis semble intact, le Destinataire ne doit pas hésiter à vérifier le contenu du colis en présence du livreur et le cas échéant apporter les réserves sur le bon de livraison.

#### ATTENTION

Conformément à **l'article L133-3 du Code du Commerce**, reproduit ci-après, l'inscription de réserves claires et caractérisées sur le bon de livraison ne suffit pas !

*« La réception des objets transportés éteint toute action contre le voiturier pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de cette réception, le destinataire n'a pas notifié au voiturier, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, sa protestation motivée. »*

Il faut confirmer les réserves écrites sur le bon de livraison, par lettre recommandée dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la date de réception.

**SEULES LES MENTIONS CLAIRES ET PRECISES PORTÉES SUR LE BON DE LIVRAISON EN PRESENCE DU LIVREUR ET CONFIRMÉES PAS LETTRE RECOMMANDÉE SOUS 72 HEURES SONT RECEVABLES.**

Conformément à l'article 1642 du Code Civil, « *le Vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'Acheteur a pu se convaincre lui-même* ».

Autrement dit, l'Acheteur ne peut pas reprocher au Vendeur des vices apparents qu'il n'aurait pas constatés lui-même de façon évidente, lors de la réception de la marchandise, en présence du livreur. Toute livraison défectueuse sans réserves apparentes sur le Bon de livraison ne donnera lieu à aucune ouverture de dossier Litige.

#### 7) Empêchement à la livraison

En cas de manquement par le Livreur au rendez-vous prévu initialement entre le celui-ci et le Destinataire, ce dernier doit impérativement et dans des délais des plus brefs en informer le Vendeur.

#### 8) Engagements et précautions de livraison

- ✓ Le Client s'engage à renseigner l'adresse exacte de livraison dans la rubrique prévue à cet effet.
- ✓ En cas de confusion de la part du Client, entre l'adresse de facturation et l'adresse de livraison, le Vendeur ne sera en aucun cas tenu responsable. Dans le cas où les deux adresses seraient différentes, les frais de dévoiement de la palette seront à la charge du Client faute de négligence de sa part.
- ✓ Si le Client souhaite bénéficier de la livraison standard, il s'engage à ce que l'adresse de livraison soit accessible avec un camion porteur.
- ✓ Dans le cas où le Client choisirait la livraison standard, si l'adresse de livraison du Client s'avérait inaccessible en camion porteur 19T, la livraison serait alors en souffrance. Le Client aura alors le choix entre payer un surcoût de mise à disposition de véhicule dit léger ou acheminer seul la marchandise déposée au plus accessible de son domicile.
- ✓ Dans le cas où le Client choisirait la livraison standard, si la localité de ce dernier devait être inaccessible au camion de 19T, Le Client aura alors le choix entre payer un surcoût de mise à disposition de véhicule dit léger ou annuler la commande et être remboursé. Néanmoins, les frais aller et retour d'acheminement de la marchandise seraient automatiquement déduits du montant à rembourser pour cause de non-respect du contrat.
- ✓ Dès lors que le rendez-vous est fixé, si le Client devait exceptionnellement s'absenter, il doit impérativement prévenir le livreur de son absence, la veille du jour de livraison dernier délai, **sauf dans le cas d'une attestation de dépôt colis ci-après.**
- ✓ Si le Client s'avérait absent lors de la livraison fixée au préalable par un rendez-vous, la palette serait laissée devant la maison contre signature du voisin, ou les frais de deuxième présentation seraient imputés au Client lors de la deuxième présentation.

#### 9) Attestation de dépôt de la palette

En cas d'impossibilité de réceptionner le Bien, si le Client le souhaite, il a la possibilité de remplir cette attestation de dépôt ci-après.

Le Vendeur informe le Client que l'envoi de cette attestation de dépôt complétée signifie que le client ne pourra pas se retourner vers le transporteur en cas de dommage dû au transport.

De ce fait, cette attestation décharge de toute responsabilité le Vendeur, le transporteur principal, ainsi que le livreur final du Bien, en cas de litige.



*Mlle Bûche*

LA FLAMME DE DEMAIN

SARL AGRI 2000

Département Commercial Mlle Bûche

La Vernière – 81600 Montans

Tél: 0 800 941 910

Email: [contact@agri-2000.fr](mailto:contact@agri-2000.fr)

Le ...../...../..... ,  
A .....

## ATTESTATION DE DEPOT COLIS

---

A REMPLIR PAR LE CLIENT

Je soussignée

.....  
.....

domiciliée à

.....  
.....  
.....

**autorise le livreur final** de ma commande de bois compressé, récépissé n° ....., **à déposer la  
marchandise en mon absence, le déchargeant de toute responsabilité en cas de litige.**

Mention « Lu et approuvé »

Signature en lettre capitale et/ou cachet de l'entreprise.

---

A REMPLIR PAR LE TRANSPORTEUR

Palette déposée le ...../...../.....

par .....

Cachet et signature de l'entreprise :

## VII. GARANTIES ET AUTRES CONDITIONS CONTRACTUELLES

### 1) Garantie légale de conformité

Le Client potentiel bénéficie, s'il souhaite passer commande auprès du Vendeur et si elle entre dans le champ d'application de la loi, de la garantie légale de conformité des **articles L. 211-4 à L. 211-13 du code de la consommation**.

Par application de l'**arrêté du 18 décembre 2014**, le Vendeur informe le Client potentiel que s'il souhaite faire jouer la garantie légale de conformité, il :

- bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserves des conditions de coût prévues par l'**article L211.9 du Code de la consommation** ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du bien.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'**article 1641 du Code civil** et dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'**article 1644 du Code civil**.

Par applications combinées des dispositions des **articles L.133-3 du Code de la consommation** et de l'**arrêté du 18 décembre 2014** susvisé, le Vendeur informe le Client que s'il souhaite bénéficier de la garantie légale de conformité ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens de l'**article 1641 du Code civil**, il devra adresser sa demande de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du Vendeur à l'adresse suivante : SARL AGRI 2000 - LA VERNIERE 81600 MONTANS en rappelant son numéro de commande.

### 2) Garantie légale des vices cachés

Le Client potentiel bénéficie également, s'il souhaite passer commande auprès du Vendeur et si elle entre dans le champ d'application de la loi, de la garantie légale des défauts de la chose vendue des **articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil**.

### 3) Reproduction des textes légaux

Le Vendeur informe le Client potentiel des dispositions légales intégralement reproduites ci-après sauf l'article 1648 du Code civil dont seul l'alinéa 1er est reproduit :

#### **Article L211-4 du Code de la consommation :**

*« Le Vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».*

#### **Article L211-5 du Code de la consommation :**

*« Pour être conforme au contrat, le bien doit :*

- 1° *Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :*
  - *correspondre à la description donnée par le Vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*
  - *présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le Vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*



2° *Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du Vendeur et que ce dernier a accepté ».*

**Article L211-12 du Code de la consommation :**

*« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».*

**Article 1641 du Code civil :**

*« Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».*

**Article 1648 du Code civil :**

*« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».*

**Article L.211-15 du Code de la consommation (reproduction partielle) :**

*« Le Vendeur déclare qu'indépendamment de la garantie commerciale éventuellement souscrite par le Client potentiel, le Vendeur reste tenu de la garantie légale de conformité mentionnée aux articles L. 211-4 à L. 211-13 du Code de la consommation et de celle relative aux défauts de la chose vendue, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 et 2232 du code civil. »*

**Article L.211-16 du Code de la consommation**

*« Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir.*

*Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention »*

**VOIR AUSSI : Article L121-17 du Code de la Consommation**

**VIII. RÉTRACTATION**

1) Conditions, délai et exercice du droit de rétractation

Si vous souhaitez acheter un bien auprès du Vendeur, vous aurez le droit de vous rétracter de votre commande sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation court à compter du jour :

- a) S'il s'agit d'un contrat de service ou d'un contrat portant sur la fourniture d'eau, de gaz ou d'électricité lorsqu'ils ne sont pas conditionnés dans un volume délimité ou en quantité déterminée, de chauffage urbain ou d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel : "de la conclusion du contrat." ;
- b) S'il s'agit d'un contrat de vente : "où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien." ;
- c) S'il s'agit d'un contrat portant sur plusieurs biens commandés par le consommateur au moyen d'une seule commande et si ces biens sont livrés séparément : "où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du dernier bien." ;

d) S'il s'agit d'un contrat portant sur la livraison d'un bien en plusieurs lots ou pièces : "où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du dernier lot ou de la dernière pièce." ;

e) S'il s'agit d'un contrat portant sur la livraison régulière de biens pendant une période de temps déterminée : "où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du premier bien." ;

A titre d'exemple, si le Client souhaite acheter un Bien auprès du Vendeur, le délai de rétractation commencera à compter du jour de la prise de possession physique du bien (b).

Ici, le Vendeur fournissant du bois de chauffage, le délai de rétractation commencera à compter du jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devrez nous notifier :

Vos coordonnées : votre nom, votre adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, votre numéro de téléphone, votre numéro de télécopieur et votre adresse électronique ;

Votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté : par exemple, lettre envoyée par la poste par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@agri-2000.fr](mailto:contact@agri-2000.fr)

Vous pourrez également remplir et transmettre le modèle de formulaire de rétractation ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté à partir de notre site

Internet à l'adresse suivante <http://www.mademoisellebuche.com>. Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable, par courrier électronique notamment.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

## 2) Effets de la rétractation

Si vous souhaitez signer une commande auprès du Vendeur et en cas de rétractation de votre part, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, dès la réception du bien remis, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation de la commande que vous avez passée en ligne sur le site Internet du Vendeur à l'adresse <http://www.mademoisellebuche.com>.

Votre carte de crédit sera créditée ou un chèque de remboursement vous sera alors adressé.

Conformément à **l'article L-22-23 du Code de la Consommation**, nous vous informons que nous récupérerons le bien à vos propres frais : « *Le consommateur renvoie ou restitue les biens au professionnel ou à une personne désignée par ce dernier, sans retard excessif et, au plus tard, dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision de se rétracter conformément à l'article L. 221-21, à moins que le professionnel ne propose de récupérer lui-même ces biens.*

*Le consommateur ne supporte que les coûts directs de renvoi des biens, sauf si le professionnel accepte de les prendre à sa charge ou s'il a omis d'informer le consommateur que ces coûts sont à sa charge. »*

Tout retour sera à effectuer dans son état d'origine et complet (emballage, accessoires, notice...) permettant leur recommercialisation à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat.

Les Biens endommagés par quelque cause que ce soit et notamment tous Biens, transformés ou incorporés dans un autre Bien, déformés, sciés, fendus, brûlés et/ou incomplets ne seront pas repris.

Votre responsabilité ne sera éventuellement engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

En vertu de **l'article L121-21-5 du Code de la Consommation**, l'Acheteur peut également avant la fin du délai de rétractation solliciter l'exécution d'une prestation de services commence et recueille pour se faire sa demande expresse sur papier ou sur support durable. Le montant correspondant au service fourni sera donc déduit du montant initial à rembourser.

Si le Consommateur souhaite faire appel à son droit de rétractation avant la livraison de son Bien mais après la notification d'expédition de ce-dernier, les frais de retour ainsi que tous les coûts engendrés dans le cas d'une première présentation préalable seront déduits du montant initial du remboursement.

**En cas de non-respect des modalités de livraison prévues paragraphe VI LIVRAISON** de ces présentes Conditions Contractuelles de Vente, et le Client souhaitant se rétracter qui s'oppose aux propositions de livraison gratuite formulées par le Vendeur empêchant ainsi la bonne livraison de son Bien ; fera appel par défaut à l'exécution d'une prestation de services auprès du Vendeur. A cet effet, le montant correspondant au service fourni sera obligatoirement déduit du montant initial à rembourser.

### 3) Exceptions au droit de rétractation

Le Vendeur informe le Client potentiel conformément aux dispositions de **l'article L.121-21-8 du Code de la consommation** que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

- 1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation
- 2° De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation
- 3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés
- 4° De fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement
- 5° De fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé
- 6° De fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles
- 7° De fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel
- 8° De travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence
- 9° De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison
- 10° De fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications
- 11° Conclues lors d'une enchère publique
- 12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée

13° De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

4) Exemple de modèle de formulaire de rétractation

(Dans le cas où le délai de rétractation s'applique, veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de la commande que vous avez passée)

**À l'attention de SARL AGRI-2000 LA VERNIÈRE 81600 MONTANS**

Je (ou Nous) (\*) vous notifie (ou notifions) (\*) par la présente ma (ou notre) (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

— Commandé le .....

— Nom du (des) consommateur(s) : (\*)

.....

— Adresse du (des) consommateur(s) : (\*)

.....

— Numéro(s) de téléphone .....

.....

— Adresse e-mail .....

— Référence de commande : .....

— Produits commandés :

.....

.....

.....

Pour le retour :

Je m'engage dans un **délai maximal de 14 jours** à renvoyer à mes frais le bien faisant l'objet de mon droit de rétractation, dans **son état d'origine et complet** (emballage, accessoires, notice...) permettant leur commercialisation à l'état neuf, **accompagné de la facture d'achat**.

Je souhaite dans un **délai maximal de 14 jours**, l'exécution d'une **prestation de service par le Vendeur afin de récupérer le Bien reçu**. Pour cela j'admets avoir été informé de la déduction sur le remboursement du coût de mise en place, conformément à **l'article L121-21-5 du Code de la Consommation**. Je m'engage donc à **présenter le Bien sur palette, déposé au même endroit** que lors de la précédente livraison, dans **son état d'origine et complet** (emballage, accessoires, notice...) permettant leur commercialisation à l'état neuf, **accompagné de la facture d'achat**.

*Dans votre cas, les modalités de livraison gratuite affichées n'ayant pas été respectées, et le bien n'ayant pas pu être livré suite à la demande du client, l'exécution d'une prestation de service est sélectionnée par défaut.*

Signature du (des) consommateur(s)

Date .....

(\*) Rayer la mention inutile.

Le Client potentiel reconnaît avoir pris connaissance de ce document d'informations précontractuelles dans un délai compatible à sa lecture et à sa compréhension. Pour rappel, ce document d'informations précontractuelles n'est pas un bon de commande et en conséquence, la signature électronique de ce document par le Client potentiel ne l'oblige nullement à conclure un contrat auprès du Vendeur